

La solution proposée

JEVOTEENLIGNE, la référence en matière de vote électronique

DOCAPOST a mis au point une solution de vote par internet en **mode SAAS** à destination des élections des représentants du personnel. Cette solution optimisée pour faciliter l'accès à des populations plus ou moins confrontées à l'outil informatique dans le cadre de leur activité a permis à DOCAPOST d'affiner son expertise en matière d'accessibilité des sites internet de vote. Plusieurs entités ont fait appel à DOCAPOST pour leur confier ce type d'élections.



Respect du **décret du 25 avril 2007** autorisant le recours au vote électronique pour les élections professionnelles (**loi N° 2004-575, 21 juin 2004, JO 22 juin**)

Respect de la **délibération CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010** via une matrice de conformité en annexe du descriptif technique de la solution de vote

Solution de vote auditée par plusieurs cabinets indépendants

Respect du **décret n°2016-1676** faisant référence au vote électronique ; sa mise en œuvre n'est plus soumise à l'obligation de la conclusion d'un accord.



Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Solution de vote électronique ayant été **contrôlée et auditée par l'ANSSI** dans le cadre des élections des TPE pour la Mesure de l'audience de la représentativité syndicale nationale

Respect de DOCAPOST des principaux documents de référence de la transformation numérique de l'Etat
<https://references.modernisation.gouv.fr/>

RGS

Référentiel Général de Sécurité

Recueil de règles et de bonnes pratiques en matière de sécurité des systèmes d'information

Solution de vote expertise

Notre solution jevoteenligne.com est expertisée régulièrement par des cabinets d'experts indépendants (OPIDA, ALTI, LEHM, BUREAU VERITAS etc.)

RGA

Référentiel Général d'Accessibilité

Recueil de règles et de bonnes pratiques qui visent à améliorer l'accessibilité des sites Web (normes et standards en vigueur, en particulier sur le standard international WCAG 2.0)

DOCAPOST assure le respect des **principes fondamentaux électoraux**, notamment la **sincérité** des opérations électorales, l'accès au vote de tous les électeurs, le **secret** du scrutin, le **caractère personnel, libre et anonyme** du vote, l'**intégrité** des suffrages exprimés, la surveillance effective du scrutin et le contrôle a posteriori par le juge de l'élection.

Le lancement et le suivi du projet

En amont du déploiement du projet, DOCAPOST accompagne l'entreprise pour concevoir l'accord d'entreprise et le **protocole préélectoral** relatifs au vote électronique qui reprendra les modalités d'organisation de l'élection (calendrier, bureaux de votes, clés du scrutin, etc.).



Mise à jour vote électronique décret n°2016-1676 du 5 décembre 2016 :

La mise en œuvre du vote électronique n'est plus soumise à l'obligation de la conclusion d'un accord. Toutefois, le nouvel article R.2324-4 du Code du travail précise :

« Sans préjudice des dispositions relatives au protocole d'accord préélectoral prévues aux articles L. 2324-4 et suivants, la possibilité de recourir à un vote électronique est ouverte par un accord d'entreprise ou par un accord de groupe. A défaut d'accord, l'employeur peut décider de ce recours qui vaut aussi, le cas échéant, pour les élections partielles se déroulant en cours de mandat ».

La **coordination du projet** est un point clé pour le bon déroulement des élections.

Elle est assurée par un **chef de projet électoral expérimenté**, lui-même supervisé par le directeur des opérations.

Le chef de projet est votre interlocuteur tout au long de l'élection, de la phase de paramétrage du système jusqu'au dépouillement et la proclamation des résultats.

La première étape consiste à vous fournir un **retro planning opérationnel** afin de définir les phases de recette et de formation à la plateforme de vote.



L'envoi du matériel de vote

Afin d'informer les électeurs du déroulement de l'élection et de leur fournir les éléments pour voter, DOCAPOST prend en charge l'envoi des **éléments d'authentification**.

Cet envoi peut être réalisé par voie postale par un pli personnalisé au domicile de l'électeur ou bien par **voie électronique sécurisée** (email et/ou SMS) garantissant l'application des bonnes pratiques CNIL.

Ce courrier comprend la **notice de vote** ainsi que les **codes** nécessaires pour voter par Internet.

L'envoi du matériel de vote est industrialisé, intégré au système JEVOTEENLIGNE.COM.

La solution technique utilisée est celle de MAILEVA permettant une édition, mise sous pli et envoi du matériel de vote dans des délais très courts.



L'adressage des moyens d'authentification peut également être proposé par voie électronique par dépôt dans le **coffre-fort Digiposte** du collaborateur (www.digiposte.fr, solution du Groupe La Poste)

En cas de perte, différents moyens de substitution sont possibles et mis en œuvre ; envoi par courrier, e-mail ou par remise en mains propres d'un nouveau matériel de vote (sous réserve d'acceptation de votre service RH).

Le paramétrage du système de vote

Le chef de projet aura besoin de plusieurs données pour paramétrer le système :



- un fichier électeur (liste électorale) au format Excel (modèle fourni)
- les caractéristiques du scrutin (nombre d'instances, collègues, sièges à pourvoir...)
- du logo de votre entité qui figurera sur le site de vote
- les dates et heures d'ouverture et de fermeture du scrutin

Focus sur la parité des listes de candidats : notre solution de vote permet de respecter la loi Rebsamen (n°2015-994) relative au dialogue social et à l'emploi qui depuis 1er janvier 2017 prévoit que les listes de candidats doivent respecter une composition sexuée équilibrée ainsi qu'une alternance de femmes et d'hommes en tête de liste.

Le site de vote

DOCAPOST propose un site de vote personnalisé à vos couleurs (logos, titres...).

Une adresse internet est spécialement mise en place à l'occasion de vos élections. Elle prend la forme suivante :

www.jevoteenligne.com/missionlocalehautegaronne

Le site de vote est **sécurisé** (https) et **garanti une parfaite confidentialité** du vote.

Une vidéo peut être mise à la disposition de vos électeurs afin de les informer sur la procédure à suivre pour voter sur Internet.

Le site de supervision

Le site de supervision est réservé aux administrateurs ainsi qu'aux personnes habilitées à contrôler le bon déroulement du scrutin (membres du bureau de vote, représentants syndicaux...).

Les administrateurs peuvent ainsi vérifier le taux de participation ou les contrôles d'intégrité réalisés par le système.

Le chef de projet forme les administrateurs au site de supervision afin de présenter les différents modules (Arrêtés des listes électorales, participation, dépouillement...)

Ce système de supervision permet une **complète transparence** vis-à-vis de la solution de vote.

L'assistance aux électeurs

Notre **cellule d'assistance** est disponible par mail et par téléphone, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 (plages horaires aménageables sur demande).

L'appel est gratuit pour vos électeurs grâce au **numéro vert** mis à disposition.

Vos électeurs seront renseignés par des experts en élections qui répondront à l'ensemble de leurs questions et problématiques.

En fin d'élections, nous établissons un reporting afin de vous donner toute la visibilité nécessaire quant à l'utilisation de ces supports.

Une rubrique d'aide et d'explications est aussi disponible en ligne sur le site de vote.

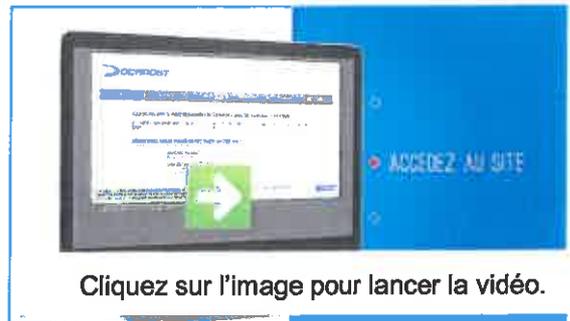


Le dépouillement et les résultats

Le système de vote par Internet mis en œuvre par DOCAPOST permet de réaliser un **dépouillement rapide** et **sécurisé** avec un calcul automatique du nombre de suffrages exprimés pour chaque liste et chaque candidat.



Le déverrouillage du système de vote n'est possible qu'après clôture du scrutin et uniquement en présence du Président et des Assesseurs.



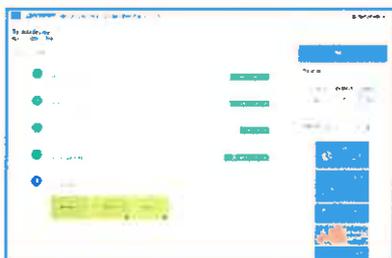
A partir d'un poste connecté à Internet, le Président et les Assesseeurs vont déverrouiller le système (via un système de clé) afin d'accéder aux listes d'émargement et aux résultats des votes.

Les **résultats** comprennent :

- Les procès-verbaux complétés conformes aux modèles CERFA 2016,
- Les résultats bruts, nombres de suffrages par liste et par candidat,
- Les listes d'émargements,
- Le tableau de la mesure de l'audience de la représentativité syndicale,
- Le tableau des élus.



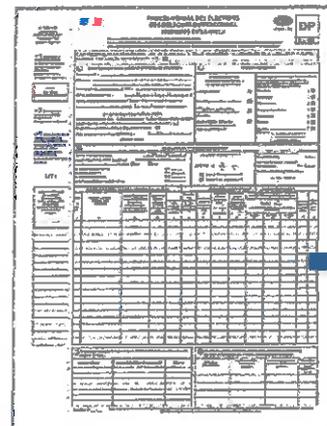
Authentification, choix de l'élection et du vote par l'électeur puis confirmation du vote



Console de supervision : Résultats, représentativité syndicale, taux de participation



Sortie des résultats par scrutin et collège



Gestion des PV Cerfa et de la représentativité syndicales

Archivage des données dans la plateforme DOCAPOST RH



Si vous êtes client DOCAPOST RH avec le pilier Relations Sociales (page 3), vos données sont automatiquement archivées dans la solution sécurisée et vous permettra d'accéder à d'autres modules (BDES, Suivi des Heures de délégation...).

Autrement vos données électorales sont supprimées avec autorisation, une fois le délai de recours expiré, soit 15 jours après la proclamation des résultats.